## BULLETIN COMMERCIAL.

### NOUVELLE-ORLEANS.

### Revue de la semaine.

Vendredi soir, 1er avril.

Nous n'avons à constater qu'un mouvement modéré depuis notre dernière revue. Les prix de quelques-uns des principaux articles ont varié. Le coton a baissé au commencement de la semaine, mais les dernières nouvelles d'Europe ont eu une influence favorable sur le marché. La farine a trouvé peu d'acheteurs et n'a guère varié, tandis que les grains aux provisions a été calme; les principaux articles ont décliné. Le sucre est resté ferme mais la mélasse a tendu à la baisse. La demande de tabac a été faible. Le fret a été animé à une baisse et une nouvelle hausse s'est déclarée dans le change.

Nous avons publié, hier matin, des nouvelles apportées par le Persia et allant jusqu'au 19 du mois dernier pour Liverpool. Les ventes de la semaine s'étaient élevées à 42,000 balles de coton, à des prix fermes à l'ouverture et, à la clôture, à une baisse de ⅛ d. Le fair Orleans était coté à 8 d et le middling Orleans 7⅝ d. Le stock était évalué à 319,000 balles dont 300,000 balles de coton américain. Les nouvelles de Manchester étaient moins favorables. Au Havre, les transactions de la semaine s'étaient élevées à 9,500 balles et le marché était calme à la clôture. L'Orleans très ordinaire était coté à 104 francs. Sur le marché monétaire, les fonds étaient abondants mais les opérations s'effectuaient avec précaution.

COTON. — Arrivé depuis le 25 du mois dernier — [illegible] balles. Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool 35,787 — Queenstown 3870 — Havre 335 — Bordeaux 25 — Santander 470 — Barcelone 1853 — Anvers 100 — Amsterdam 2305 — Rotterdam [illegible] — Brême 1213 — Narva 1810 — St Pétersbourg [illegible] — Vera Cruz 543 — Boston 4043 — New-York 913 — Philadelphie 625 et Baltimore 211. Ensemble [illegible] balles causant une réduction au stock de 25,127 balles et laissant en main, y compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés, un stock de 402,550 balles.

#### ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en main au 1er septembre 1858 | | 29,784 |
| Arrivé la semaine dernière | 28,664 | |
| Arrivé précédemment | 1,595,463 | 1,624,067 |
| | | 1,653,851 |
| Exporté durant la semaine | 63,884 | |
| Exporté précédemment | 1,187,547 | 1,251,731 |
| Stock en magasin et à bord des navires non expédiés ce jour | | 402,550 |

[illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPI.

[illegible]

BALANCE — Demande modérée [illegible]

TABAC — Marché très calme durant la plus grande partie de la semaine [illegible]

[illegible]

FARINE — Les détenteurs demandent [illegible]

[illegible]

SAINDOUX — [illegible]

BEURRE ET FROMAGE — [illegible]

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE — [illegible]

SEL EN PIERRE — [illegible]

CAFÉ — Demande faible. [illegible]

SEL — Hausse. Nous cotons le sel de Liverpool [illegible]

CHAUX — [illegible]

WHISKY — Marché lourd. 1500 à 1800 barils, dont la plus grande partie à 25@25½ [illegible]

CHANDELLES — [illegible]

ESPRIT DE TEREBENTHINE — Marché calme [illegible]

HUILE DE GRAINE DE COTON — [illegible]

CHANGE — [illegible]

FRET — Les arrivages ont augmenté. [illegible]

---

### MOUVEMENT DU PORT.

Expédiés hier.

Steamship Rosa Wilkerson, Pratt, Baie Matagorda
Navire James Liscomb, Dean, Queenstown
Ocean Queen, Jones, Liverpool
Elizabeth Ellen, Bragg, Bordeaux
Rebecca, Carter, Rivière Congo, Afrique
Barque Columbia, [illegible], Philadelphie
Goélette Sarah Bladen, Delphi, Mobile
Mary Magdalen, Reynaud, Mobile

Arrivés hier.

Steamship Matagorda, Gardner, Galveston et Pass Cabalo
Steamship Arizona, Hutchings, Key West
Navire F. P. Farley, Nichols, Baltimore
Souter Johnny, Small, Liverpool
Florida, Bianca, Gola, Pointe
America, Howe, New York
Franklin Haven, Spear, Boston
Joseph Fish, [illegible], New York
Lafayette, [illegible], Havre
City of Bath, Currie, Boston
Indian, Arkell, Boston
Barque Henry Hammond, McClintock, Boston
General Taylor, Benton, Boston
Goélette Minna Schiller, Wilson, Brazos Santiago
Wm B Pettis, Blackney, Ruatan Island
Ocean Wave, Lombard, Ruatan Island
J E Bradford, Taylor, Passe Sabine
J Sorta, New, Passe Sabine
Thomas Potter, Mott, Passe Sabine
[illegible], Leary, Ruatan Island
Bolina, [illegible], Cuba

Pour les steamboats voir la partie anglaise.

Passagers

Par le steamship Matagorda, venant de Galveston, 6 passagers de chambre.
Par le steamship Galveston, venant de Key West, 60 passagers de chambre — le passagers d'entrepont et 7 esclaves.

#### Départs d'Europe.

| | |
|---|---|
| Arago, de Southampton, New York | 9 mars |
| America, de Liverpool, Boston | 12 |
| Kangaroo, de Liverpool, New York | 16 |
| Persia, de Liverpool, New York | 19 |
| Edinburg, de Glasgow, New York | 19 |
| Indian, de Liverpool, Portland | 23 |
| Canada, de Liverpool, Boston | 26 |
| City of Baltimore, de Liverpool, New York | 30 |
| Fulton, de Southampton, New York | 6 avril |
| City of Washington, de Liverpool, New York | 13 |
| Kangaroo, de Liverpool, New York | 27 |
| Arago, de Southampton, New York | 4 mai |

#### Départs d'Amérique.

| | |
|---|---|
| Asia, de New York, Liverpool | 30 mars |
| Arago, de New York, Havre | 2 avril |
| America, de Boston, Liverpool | 6 |
| Kangaroo, de New York, Liverpool | 9 |
| [illegible], de New York, Liverpool | 13 |
| [illegible], de Boston, Liverpool | 20 |
| [illegible], New York, Havre | 30 |

[illegible]

---

## VENTES JUDICIAIRES.

E. Piffard vs François Müller.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 13,419 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 4 de mai 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue des Remparts, entre celles Ste Anne et d'Orléans, désigné par le No cinq sur un plan dressé par J. Communy, arpenteur, le 8 d'octobre 1832. Le dit terrain mesure quarante-huit pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cinquante pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 avril — 12,21,28 et 4 mai

Succession du feu John C. Gillespie.

COUR du Onzième District Judiciaire, paroisse de Catahoula. — En vertu d'un ordre de vente, rendu le 8 de février 1859 et à moi adressé par l'honorable Cour du Onzième District Judiciaire, paroisse de Catahoula, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 2 d'avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, mesurant quarante-six pieds six pouces de face à la rue du Camp, entre celles Gravier et Poydras, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, et désigné par le No onze, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 28 d'août 1819, et dont une copie est annexée à un acte de vente par Gilbert Zamora, à Thomas Banks, au rapport de P. Pedesclaux, autrefois notaire public à la Nlle-Orléans, en date du 28 novembre 1832.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit terrain et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble aussi avec soixante-dix actions (aujourd'hui réduites à soixante-six) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Cette propriété appartient à ladite succession, au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de John M. Hubbard, par acte au rapport de James Graham, notaire public à la Nlle-Orléans, en date du 24 février 1858.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de la somme de treize cent huit piastres ($1308), en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er juin 1859, et renouvelable conformément aux termes de la charte de ladite banque et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No [illegible] [illegible]

[illegible]

Succession de feu Dennis P. Donovan.

[illegible]

Mme Malvina Jeanne veuve Thomas Eubank Lyle (Rose Eliza Baron).

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No [illegible] — En vertu d'un writ de saisie, et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 25 d'avril 1859 à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de :

Deux terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Urquhart, Marigny, Moreau et des Champs Elysées, désignés par les Nos Treize et Quatorze de l'îlet No Deux, sur un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur, le 18 de décembre 18[illegible], et annexé à un acte en date du 27 d'avril 1825, au rapport de Théodore Seghers, autrefois notaire public en cette ville. Le No Treize mesure [illegible] pieds de face à la rue Urquhart, contigu dans le fond au No Quatorze; et le No Quatorze ayant [illegible] pieds de profondeur, et le No Quatorze ayant [illegible] sur ladite rue Marigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur lesdits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 mars — 2,9,15,25 av.

Abat, Genarras & Co vs Joseph Clavier.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,955 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 25 d'avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-deux, borné par les rues Clara, Clio, Martin et Erato, désigné par le No Un sur un plan dressé par C. Giroux et A. Castaing, architectes, le 28 d'avril 1854 et sur un plan dressé par A. F. Phelps, arpenteur, le 6 de février 1846, déposé en l'étude de H. B. Ker, notaire public en cette ville, et mesurant trente un pieds huit pouces et six lignes, plus ou moins, de face à la rue Clara, sur cent vingt pieds, sept pouces et une ligne, plus ou moins, de profondeur et face à la rue Erato, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 mars — av 25 19,28

Joseph Balluster vs Dame Bridget Malone, administratrice de la Succession de James Malone.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 12,783 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 9 d'avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de :

Une certaine portion de terre située sur la rive droite du fleuve Mississipi, en la paroisse d'Orléans, à [illegible], [illegible] Hendree [illegible] et Patterson, mesurant deux cent cinquante-cinq pieds de face à la rue Hendree, sur trente pieds de profondeur, mesure américaine, bornée d'un côté par la rue Patterson par la propriété d'Anton Lauman et de l'autre côté et derrière par celle de Joseph Balluster et al.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, &c.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans.

9 mars — [illegible]

Augustin Fangeras vs François et Joseph Lepont.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 13,207 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 15 d'avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de :

Six terrains contigus situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15mars — [illegible]

POUR NEW-YORK VIA LA HAVANE.

Jour de départ MARDI 5 avril, à 8 h précises du matin.

Compagnie des steamships de la malle des Etats-Unis — Pour NEW YORK via la Havane — le magnifique steamship PHILADELPHIA, du marchand, commandant Har[illegible], partira de son wharf en face de la rue Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, No [illegible] rue Natchez.

POUR LA CALIFORNIE VIA ASPINWALL, NAVY BAY ET PANAMA.

Jour de départ MARDI 5 avril à 8 h. précises du matin.

Compagnie des steamships de la malle des Etats-Unis. Le magnifique steamship PHILADELPHIA, du marchand, commandant Har[illegible], partira de son wharf, en face de la rue St Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers pour Navy Bay. Il se relèvera à la Havane, avec le steamship GRANADA de la malle des Etats-Unis et, à Panama, avec le JOHN L. STEPHENS, nouveau steamship de la Compagnie de la malle du Pacifique.

Pour des billets pour tout le voyage, s'adresser au No 46, rue Natchez.

29 mars — ARMSTRONG HARRIS & Co.

### Mme THIERRY

RECOMMANDE aux personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, du superbe assortiment de plantes qu'elle vient de recevoir, et comprenant les plus belles variétés de dalias — Tous les bouquets de mariées et de tous genres pour soirées. S'adresser à sa résidence, rue du Bayou, encoignure Derbigny ou rue du Quartier, No 45.

Dépôt de SANGSUES HONGROISES à des prix modérés, rue Quartier, entre Levée et Condé.

3 fév

C. & K. ROLLAND, SUCCESSEURS DE P. ROY

Marchands de groceries en gros et en détail, Marchands de vins, liqueurs étrangères et du pays No 40 rue de la Vieille Levée, Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans. 2 nov — lan v et o

### $50 de Récompense

PARTI marron, le nègre JOE BELL, d'une taille d'environ 5 pieds 6 pouces, noir, robuste et les pommettes saillantes.

Cet esclave a une passe portant la date du 8 courant et signée P. J. Hoods. On paiera cinquante piastres à quiconque le livrera au No 50, rue du Bayou. 21 janv

### MAILLOT & SON,

134, rue des Magasins,

Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, etc. [illegible]

### Donnelly, [illegible] & Co.

Marchands de produits du Nord et de l'Ouest, Nos 66 et 70, rue [illegible] Prés Poydras, Nlle-Orléans. Pommes de terre, oignons, [illegible], fromage, fruits secs, pois, de la Caroline, [illegible], etc.

---

## VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de magasins de valeur, et autres propriétés améliorées et non améliorées situées dans les Premier, Deuxième et Troisième District de cette ville; dans la ville de Mandeville et à Pascagoula — Vente pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District — No 15,201. — Mme Fanny Labatut Blanc vs les héritiers d'Evariste Blanc, décédé. — Pour un partage.

PAR J. B. WALTON,

Bureau No 10, Bank Place.

LUNDI, 2 mai 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du — mars 1859, No 15,201, à moi adressé, dans le susdit procès, je vendrai à l'encan, le jour et au lieu indiqués plus haut, les propriétés ci-après décrites, savoir :

#### Propriétés situées dans le Premier District.

1 — UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Commune, Fulton et Gravier, désigné par le No 8 sur un plan connu sous le nom de "le plan de J. A. Beard" certifié par Hugh Grant le 12 janvier 1852 et déposé au bureau de H. B. Cénas, notaire public. Ledit terrain a 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 24 pieds 1 pouce de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2 et 122 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 9. Ensemble, la bâtisse qui se trouve sur ledit terrain, c'est-à-dire :

*Un magasin en briques à trois étages*, loué à bail jusqu'au 30 octobre 1860, à $1700 par an.

2 — UN TERRAIN situé, dans l'îlet compris entre les rues Nlle Levée, Lafayette, Fulton et Girod, désigné, sur le susdit plan, par le No 1, et ayant, d'après ledit plan, 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2 et 117 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette. Ensemble, la bâtisse qui se trouve sur ledit terrain, c'est-à-dire

*Un magasin en briques à trois étages*, loué à bail, avec le magasin décrit ci-après, jusqu'au 31 octobre 1863, à $1000 par an.

3 — UN TERRAIN touchant au dernier terrain de [illegible] [illegible]

[illegible]

*Une Maison en briques, à étage*, et les bâtisses derrière, louées à bail jusqu'au 30 octobre 1859, à $600 par an.

6 — UN TERRAIN touchant au susdit, et ayant les mêmes dimensions — 24 pieds de face à la rue Baronne, sur 105 pieds de profondeur, s'étendant dans le fond vers le même passage, le troisième terrain à partir de la rue Julie, sur le plan mentionné plus haut. Ensemble les bâtisses qui se trouvent sur le dit terrain, c'est-à-dire

*Une Maison en briques, à étage*, et les bâtisses derrière, louées à bail jusqu'au 30 septembre 1859, à $600 par an.

7 — UN TERRAIN touchant au susdit, et ayant les mêmes dimensions — 24 pieds de face à la rue Baronne, sur 105 pieds de profondeur, s'étendant dans le fond vers le même passage, le quatrième terrain à partir de la rue Julie, sur le plan mentionné plus haut. Ensemble, les bâtisses qui se trouvent sur le dit terrain, c'est-à-dire

*Une Maison en briques, à étages*, et les bâtisses derrière, louées jusqu'au 31 octobre 1859, à $600.

8 — UN GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Julie, Bassin (ci-devant St John), Girod et Remparts (ci-devant Cirque). Ledit terrain forme l'encoignure des rues Julie et Bassin, il a 51 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur et façade à la rue du Bassin de 121 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, comprenant

*Une grande bâtisse* en briques, à étages, et les bâtisses derrière, couvrant presque tout le terrain, louée à bail jusqu'au 31 septembre 1860, à $1000 par an.

9 — UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Julie, Bassin (ci-devant St-John), Girod et Franklin (ci-devant St-Pierre) désigné par le No 139 sur un plan dressé par Richard Delafield en mars 1832 et déposé au bureau de Félix Grima, notaire public. Le dit terrain a 28 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 120 pieds lignes parallèles. La propriété est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à $25 par mois.

10 — UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, Poyefarre, Foucher et Delord, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, le 1er mai 1843 et déposé au bureau de Félix Grima, notaire public. Ledit terrain forme l'encoignure des rues Annonciation et Poyefarre, il a 24 pieds à la rue Annonciation, sur une profondeur et façade, à la rue Poyefarre, de 77 pieds 9 pouces. Ensemble, les bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain, c'est-à-dire

*Un magasin* en briques, à étage, et maison, cuisine, louées à bail jusqu'au 31 octobre 1859 à $600 par an.

#### Propriétés du Second District.

11 — UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Dauphine et Bourgogne, mesurant 21 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 ligne : ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison à trois étages en briques, avec ses dépendances, louée à raison de soixante-dix piastres par mois.

12 — UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Bassin, Bienville, Franklin et Conti, mesurant 21 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur de 64 pieds 4 pouces, avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison à deux étages en brique et une cuisine, louées quarante piastres par mois.

13 — UN TERRAIN dans le même îlet que le terrain ci-dessus décrit, mesurant 21 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de [illegible] pieds 5 pouces 4 lignes, avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison basse en briques et une cuisine en briques à deux étages, louées [illegible] piastres par mois.

14 — QUATRE TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Bassin, St Louis, Franklin et le bassin de la compagnie de navigation de la Nouvelle-Orléans, désignés sous les Nos Un, Deux, Trois et Quatre.

Le terrain no 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bassin sur 80 pieds de profondeur et face au bassin de la compagnie de navigation.

[illegible]

15 — UN TERRAIN [illegible] borné par les rues Bassin, [illegible], Remparts et St Pierre, formant l'encoignure des rues Bassin et Toulouse, mesurant 41 pieds de face à la rue Bassin sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Toulouse, avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Un magasin en briques à deux étages, loué [illegible] piastres par mois.

16 — Un terrain dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Tremé, St Louis et Marais, mesurant 36 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent et qui consistent en une suite de

Maisons basses en briques avec cuisines à deux étages, divisées en [illegible] louées [illegible] piastres par mois.

17 — UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Marais, St Louis et Villeré, mesurant 36 pieds de face à la rue Toulouse [illegible]

[illegible]

18 — QUATRE TERRAINS près du Bayou St Jean, désignés sur un plan tracé par Louis H. Pilié, voyer, le 6 juillet 1848, et déposé sous le No 150 dans l'étude de Th. Guyol, notaire public, sous les Nos Un, Deux et Neuf.

Le terrain No 1 est triangulaire et forme l'encoignure de la route du Bayou St Jean et de la rue St Philippe, et mesure 35 pieds 5 lignes de face à la dite route sur 155 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue St Philippe d'un côté, et 164 pieds 2 pouces de profondeur sur l'autre côté du triangle. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Deux maisons en bois, cuisines, etc.

Le terrain no 2 audit plan se trouve maintenant divisé en deux terrains désignés sous les nos A 2 et B 2.

Le terrain no A 2 mesure 35 pieds 6 pouces de face à la route du Bayou, sur 105 pieds de profondeur et face à la rue St Philippe avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison basse en bois et une cuisine.

Le terrain no B 2 est contigu au no A 2 et mesure 50 pieds de face à la rue St Philippe sur environ 65 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison basse en bois, cuisine, etc.

Le terrain no 9 mesure 31 pieds de face à la rue St Philippe, 31 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, et environ 106 pieds de profondeur.

19 — Un terrain près le Bayou St Jean, dans l'îlet borné par les rues Première, St Jean et St Philippe et par le Bayou St Jean, désignés sous le no 8 sur un plan tracé par Louis H. Pilié, voyer, le 5 juillet 1848 et déposé sous le no 150 en l'étude de Th. Guyol, notaire public, lequel terrain se trouve maintenant divisé en deux terrains, nos A 8 et B 8.

Le terrain no A 8 mesure 31 pieds de face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison basse en bois, cuisine, etc.

Le terrain no B 8 mesure 35 pieds 10 pouces de face à la rue St Jean, 31 pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur de 89 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du no 7 et de 103 pieds 6 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, qui le sépare du terrain no 10.

20 — Un terrain sur le côté nord-ouest ou rive gauche du Bayou St Jean, en face de la rue St Philippe, mesurant 68 pieds de face au Bayou St Jean, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins sur le côté sud-ouest, 45 pieds sur la ligne du fond et ayant sur l'autre ligne latérale une profondeur irrégulière de 87 pieds à la distance de 37 pieds 3 pouces de la ligne de façade (voir le plan pour le tracé correct desdites lignes) ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, soit

Une maison basse en bois, briquetée entre poteaux, et dépendances; le tout divisé en deux locations.

#### Propriétés dans le Troisième District.

21 — TROIS TERRAINS dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Célestine, Joséphine, Louisa et Piété, et désignés par les nos 1, 24 et 23, d'après un plan dressé par N. Billieux & Co, daté du 28 juillet 1836 et déposé en l'étude de J. Cuvellier, notaire.

Le terrain no 1 forme le coin des rues Louisa et Joséphine, et a 31 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur et face de 103 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Joséphine.

Le terrain no 24 touche au terrain no 1 et a 31 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 103 pieds 3 pouces 4 lignes.

Le terrain no 23 touche au no 24 et a 31 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 103 pieds 3 pouces 4 lignes.

#### Propriétés à Mandeville.

22 — QUATRE TERRAINS à Mandeville, paroisse de St-Tammany, dans l'îlet no 37, désignés par les nos 1, 3, 4, 5, d'après un plan dressé par L. Surgi, daté le 25 juillet 1836 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire.

Le terrain no 2 a 50 pieds de face à la rue Monroe sur 237 pieds 6 pouces de profondeur.

Le terrain no 3 a 50 pieds à la rue Monroe sur la même profondeur que le terrain no 2.

Le terrain no 4 a 50 pieds de face à la rue Monroe, sur la même profondeur.

Le terrain no 5 a aussi 50 pieds de face à la rue Monroe, sur la même profondeur.

#### Terres dans la paroisse St-Tammany

23 — LES DEUX TIERS indivisés d'une section de Terre de 640 acres, sur la rivière West Pearl, dans la paroisse St-Tammany, Louisiane, bornée à l'est par ladite rivière, au sud par les terres de Patrick Crawford, décédé, et aux deux autres côtés par des terres vacantes.

Les propriétés situées en ville et ci-dessus décrites, seront toutes vendues d'après les plans que l'on peut voir maintenant au bureau de l'encanteur et qui seront exposés à l'Arcade avant le jour de la vente. Ces plans seront aussi déposés en l'étude du notaire qui sera chargé des actes de vente.

CONDITIONS. Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets souscrits par les acquéreurs à leur propre ordre, portant six pour cent d'intérêt par an depuis le jour de la vente jusqu'à l'échéance, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et le privilège du vendeur. Dans le cas où les billets ne se feraient pas payés avec exactitude à l'échéance, ils porteront, à partir de cette échéance, huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à [illegible]

[illegible]

#### Propriétés à Pascagoula, Mississipi

24 — [illegible] de terre à East Pascagoula, comté de Jackson, Mississipi, bornée au Sud par le golfe du Mexique, à l'Est par la propriété de Joseph H. Moore, à l'Ouest par la propriété de Jacob Baptiste et au Nord par la rue Washington. Elle a 300 pieds de face au golfe du Mexique, sur environ 500 pieds plus ou moins de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Une grande et agréable RESIDENCE, avec vastes dépendances (occupée autrefois par Evariste Blanc, décédé, comme maison de plaisance pendant l'été), dont le principal corps de logis contient environ huit chambres avec de vastes galeries en avant et en arrière. Cette maison conviendrait, comme résidence, à une famille nombreuse.

25 — Un autre MORCEAU DE TERRE avec un terrain de la portion qui vient d'être décrite, borné au Nord par la terre de Jacob Baptiste, à l'Est par la maison et le terrain dudit Jacob Baptiste, au Sud par Front street et le golfe du Mexique, à l'Ouest par les terres dudit Baptiste. Ce morceau de terre, qui appartenait autrefois à M. Cade, a 60 pieds de face au golfe du Mexique, sur 200 pieds de profondeur, et renferme des édifices, améliorations, etc.

Une MAISON basse très agréable, avec dépendances, convenable pour une petite famille.

Conditions pour les propriétés de Pascagoula. Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour les billets des acquéreurs, endossés à la satisfaction des vendeurs et portant six pour cent d'intérêt par an, depuis le jour de la vente jusqu'à l'échéance. S'ils ne sont pas payés avec exactitude à l'échéance, ils porteront huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les billets seront divisés en coupons au gré des vendeurs, pour faciliter le partage.

Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril 2,7,9,14,21,26,28,29,30 — 2 mai

## AVIS JUDICIAIRES.

No 12,950 — Succession de John S. Baron

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que le docteur J. Bengnot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John S. Baron, décédé — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY, Député Greffier.

2 av — 6 11

Succession de E. Moran et son épouse — No 14,560

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à tous autres à qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. O. [illegible], curateur [illegible] de la succession de Catharina [illegible], femme décédée de E. Moran, ne serait pas approuvé, et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY, Député greffier.

No 11,694 — Roger Alfred vs Louis Michels, pour une faillite forcée.

ETAT DE LA LOUISIANE — Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à tous ceux que cela peut concerner, qu'une cession de ses biens dudit insolvable a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers se tiendra au bureau de Joseph [illegible], notaire public, mardi le 6 avril 1859 à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable et qu'en attendant tous les poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, 23 mars 1859.

24 mars — 25 et 2 av. J. L. KELLY, député greffier

No 15,297 — Succession de Louis Maitrejean et de Louise Penié, son épouse.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Thomas C. Payan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration aux successions de Louis Maitrejean et de Louise Penié, son épouse, décédés, par les présentes — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY

24 mars — 25 et 2 av. député greffier

## AMUSEMENTS.

### Théâtre d'Orléans.

[illegible]

### Théâtre des Variétés.

[illegible]

### Théâtre St Charles

[illegible]

### AMPHITHEATRE ET MUSEE DE SPALDING & ROGERS

Coin St Charles et Commerce Place.

[illegible]

### Musée de Vannucci.

Rue St Charles, No 10.

OUVERT tous les jours de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

L'ENFANT [illegible] de la célèbre Femme barbue.

Mlle LAURA HARRIS, âgée de 18 ans, taille de 32 pouces.

[illegible] HARRIS, [illegible]

[illegible]

Plus de DEUX CENTS FIGURES EN CIRE dont la plupart sont de grandeur naturelle.

Une grande collection de Curiosités vivantes et artificielles.

Prix d'entrée, 50 cents. Pour les enfants, moitié prix — Le spectacle commence à 7 heures et demie. La représentation du jour a lieu tous les samedis, à midi et demi.

Avis spécial — Les étrangers sont priés de demander le MUSÉE DE VANNUCCI. 8fev

### Armory Hall... Armory Hall.

LE GRAND TABLEAU ILLUMINÉ DE Dr BEALE

### La caverne du Kentucky,

LA RIVIERE ET LES CHUTES DU NIAGARA.

*Musique vocale et instrumentale.*

Chaque représentation se terminera par

### La famille de marionnettes

*Du Signor Vivaldi.*

Représentation TOUS LES SOIRS, à 8 heures, le vendredi à midi

Prix d'entrée — 50 cents
Pour les enfants — 25 cents

Dr G. D. BEALE, Propriétaire

23 mars — 6

### La meilleure lumière au plus bas prix

*Lumière provenant de la graisse de cuisine ou de lard commun.*

LA LAMPE FRANKLIN justement célèbre, PORTATIVE et ne FAISANT PAS DE FUMÉE, introduite à la Nouvelle-Orléans. Cette Lampe donne, avec l'emploi de l'huile ou de la graisse de la même belle qualité autant de lumière que la LAMPE SOLAIRE moyenne, à un quart meilleur marché, car elle contient moins d'une demi-bouteille et éclaire pendant dix heures ou davantage. Elle produit une jolie lumière, agréable même aux yeux faibles; il n'est pas nécessaire de la nettoyer souvent et il ne faut que des mèches de grosse [illegible] coton. Prix, $1 50 pièce. Il sera fait un escompte libéral à ceux qui achèteront par douzaine.

ARTEMON HILL, seul agent, No 29 rue du Camp, Nouvelle-Orléans

26 déc — 5m

RHUM de la Jamaïque — 5 poinçons à vendre par W P FRIEDEBURG & Co

---

## VENTES A L'ENCAN.

Jolie Propriété rue Dauphine, à long crédit.

PAR CHS. E. FORSTALL,

IL sera vendu à l'encan, le samedi, 2 avril, à midi, à la Bourse St Louis.

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et St-Philippe, mesurant 33 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur — Ensemble une maison en briques de quatre chambres, galerie fermée, deux escaliers conduisant aux mansardes, avec offices au-dessous, deux chambres aux mansardes et 4 cabinets, une grande bâtisse en briques bâtie sur toute la largeur du terrain, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au-dessus, une autre bâtisse en briques à étage ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, arrière cour, deux écuries pouvant contenir six chevaux, cour carrelée, water-work, arbres fruitiers, lieux d'aisances, &c., &c., corridor de 3 ou 4 pieds d'un côté et entrée de 18 à 20 pieds de l'autre avec porte cochère.

Conditions — Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets sans endosseurs, portant 8 p. 100 d'intérêt de date et 8 p. 100 à échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses pour le montant des billets et transférera la police au vendeur comme sécurité.

L'acte de vente pardevant C. N. Voulon, not. pub.

28mars — 5

Propriété au faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 2 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis.

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, de l'îlet renfermé par les rues Ste Anne, Dumaine, Rochebiave et Bergeron, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 102 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur — ensemble une maison basse en bois, divisée en trois chambres et galerie cuisine, une écurie pouvant contenir huit chevaux, puits, citerne, latrine, etc.

Conditions — Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 6 pour cent d'intérêt de date et 8 pour cent en cas de non paiement à l'échéance, avec hypothèque et l'assurance transférée au vendeur comme sécurité.

Acte de vente pardevant Chs E. Fortier Not. Pub.

28 mars

Vente à long crédit, d'une propriété du [illegible] près de la rue Esplanade.

PAR CHS E. FORSTALL.

[illegible]

PAR CHS. E. FORSTALL.

[illegible]

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur

[illegible]

Terrain de valeur rue St Louis

PAR CHAS E. FORSTALL, encanteur

IL sera vendu samedi 2 avril 1859 à midi à la Bourse St Louis, rue St Louis.

Un lot de Terre situé dans le Second District de cette ville, de l'îlet compris entre les rues St Louis, Johnson, Prieur et la Promenade Carondelet, mesurant 24 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue St Louis sur environ 136 pieds de profondeur (Voir le plan à la Bourse).

Conditions — Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date, et 8 pour cent après échéance jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Th. Lacoste, notaire public. 30 mars

*Terrain spacieux sur la rue Robertson.*

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur

IL sera vendu, samedi 2 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis

UN LOT DE TERRE mesurant, d'après le certificat du voyer de la ville, 75 pieds de face à la rue Robertson, entre Columbus et Laharpe, sur une profondeur irrégulière de 110 pieds d'un côté et 127 pieds de l'autre, et environ 19 pieds sur la ligne du fond.

Les banquettes sont faites en briques et sont payées.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions — 1/3 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets sans endosseur et portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

30mars

Terrains vacants et améliorés au faubourg Tremé, à long crédit.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 2 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis :

DEUX LOTS DE TERRE désignés par les Nos 1 et 2, mesurant chacun 45 pieds 3 lignes de face à la rue Rocheblave, sur environ 94 pieds de profondeur entre les rues Ursulines et Hôpital. Sur le lot No 2 il y a une grande bâtisse, et devant occupée comme vacherie.

SEPT LOTS DE TERRE, désignés par les Nos 7 à 13, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Première et Seconde. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Première et St-Philippe. (Voir les plans à la Bourse.)

Conditions — Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets sans endosseurs, portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente chez A. Daratel, N. P. 30mars

Propriété rue des Français.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi, 2 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis.

Un lot de terre de l'îlet renfermé par les rues Français, Union, Morales et Urquhart (à 32 pieds de la rue d'Urquhart), mesurant environ 32 pieds de face à la rue des Français, sur environ 125 pieds de profondeur — Ensemble une maison en bois bâtie dans l'intérieur du terrain à deux étages, galerie fermée sur le derrière, une cuisine double, citerne, &c., &c.

La moitié de la maison est occupée par le vendeur et l'autre moitié est louée 6 par mois.

Conditions — Comptant.

Acte de vente pardevant F. Percy, notaire public.

30mars

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi 2 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis

Le griffe créole CHERI, âgé d'environ 15 ans, domestique très intelligent, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions — comptant

Acte de vente par devant F. Percy, notaire public

29 mars

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi 2 avril 1859, à midi à la Bourse St Louis, rue St Louis

Le mulâtre Frédéric Joseph, âgé d'environ 45 ans, habitué aux travaux d'habitation et très entendu au jardin, garanti des vices et maladies prévus par la loi, ayant une légère hernie; il est garanti seulement au travail. Il est recommandé comme excellent sujet.

Conditions comptant 29 mars

Grande portion de terre sur le Chemin du Bayou. Succession de Marguerite Louise Rossignol Desdunes, épouse de Thomas D'Aquin.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi 9 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis — En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] mars 1859, la propriété foncière suivante, appartenant à la susdite succession, savoir :

Une portion de terre située sur le Chemin du Bayou [illegible]

[illegible]

Succession de Antoine Boudousquié

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur

[illegible]

Conditions. Un quart du prix de l'adjudication payable comptant, et la balance payable en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente, en billets de l'acheteur à son propre ordre et par lui endossés payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à maturité, et, en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt aux taux de 8 pour cent par an, de l'échéance jusqu'au parfait paiement. Le paiement desdits billets sera garanti par le privilège du vendeur et par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et afin de mieux garantir le paiement des susdits billets, l'acquéreur sera tenu de faire assurer tous les édifices construits sur ledit terrain pour toute leur valeur, et devra transférer la police d'assurance au vendeur.

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 9 mars — 10 26, 2 et 9 av

Succession de Lorenda Auguste.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 1 mars 1859 — La propriété foncière suivante, appartenant à la susdite succession, savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Amour, St Claude, Histoire ou Kerlerec et Mystérieuse, de l'îlet No 11, mesurant (mesure américaine) 35 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue d'Amour, 66 pieds de largeur sur la ligne de fond, 87 pieds 9 pouces et 8 lignes de profondeur sur des lignes obliques du côté de la rue Mystérieuse ou Columbus et dessus 10 pieds de profondeur et face à la rue Histoire ou Kerlerec; ensemble une maison en briques couverte en ardoises, ayant deux grandes chambres, une galerie fermée, une office avec escalier conduisant au grenier, cabinet et cave au-dessous, avec puits, latrines, etc.

Conditions — Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets sans endosseurs, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an en cas de protêt à échéance, jusqu'au paiement définitif.

Les propriétés devront être assurées et la police transférée au vendeur comme sécurité.

Acte de vente pardevant F. Lacoste not. pub.

14 mars — 14, 26 — av 2, 9 et 16

SON — 250 sacs son frais de blé, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & CO, 11, Front Levée, près la rue Bienville.

18mars

---

## VENTES A L'ENCAN.

Grande propriété améliorée, dans la rue Urania, entre les rues Prytania et Coliseum — Succession de B. F. Ingham.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

C. E. GIRARDEY, encanteur,

Bureau, No 6, Arcade de Banks.

SAMEDI, 2 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 24 février 1859, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de B. F. Ingham, décédé, savoir :

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Urania, Polymnia, Prytania et Coliseum. Le dit morceau de terre est désigné par le No 2 et a 79 pieds 10 pouces 6 lignes et demie de face à la rue Urania, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles. C'est la moitié du terrain No 7 et la totalité des terrains Nos 8 et 9 sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, et portant la date du 6 mai 1844.

Les améliorations comprennent une maison basse en bois ayant 2 chambres sur la façade, dans le fond, une maison neuve en bois, à étage, ayant 2 chambres, un grand vestibule et magasin au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher et une chambre à bains au-dessus, hangars, écuries, cuve, etc. Le terrain est bien remblayé et entouré, les trottoirs sont en briques. La propriété est située dans un des plus respectables quartiers du Premier District et l'un de ceux où il se fait le plus d'améliorations. Elle n'est qu'à un demi îlet du Coliseum Place où la ligne d'omnibus de la rue Prytanie, on pourrait l'occuper maintenant ou y bâtir une grande résidence.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire tiré par George P. Black en faveur du "Merchants' Mutual Insurance Company" de cette ville, pour la somme de $5000, portant la date du 19 septembre 1856 et payable à 12 mois de date. Le dit billet a été renouvelé régulièrement jusqu'en décembre prochain, 1859 et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Pour le reste, comptant.

L'acte de vente pardevant J. W. Breedlove, notaire public aux frais de l'acquéreur.

4 mars — 2 26 2av

Succession de Caroline L. Wade — Maison à étage, dans la rue Washington — Les esclaves Nancy et George, à vendre.

PAR J. A. BEARD & Co.

Gardner Smith, Encanteur.

SAMEDI, 2 avril 1859, il sera vendu à [illegible] midi, à l'Arcade Banks, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans portant la date du 17 février 1859, les propriétés et les esclaves, appartenant à la succession de Caroline L. Wade, décédée, savoir :

1 — Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième District, dans l'îlet compris entre les rues Washington, [illegible] et Laurel. Ledit terrain a 25 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de [illegible] entre [illegible]

[illegible]

Succession de Caroline L. Wade.

*Mobilier à l'encan*

PAR J. A. BEARD & Co.

GARDNER SMITH, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 2 avril 1859 à [illegible] à l'Arcade Banks, [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. Girardey, encanteur

Bureau No 6, Arcade de Banks.

SAMEDI 9 avril 1859 à midi à l'Arcade Banks, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 1 mars 1859, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o — *Deux terrains* situés dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Lafayette, compris entre les rues Ste Marie, St André, Rousseau et Fulton. Les dits terrains ont chacun 40 pieds de face à la rue Ste-Marie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, en pieds français. Ils sont désignés par le No 8 sur le plan primitif dressé par J. Pilié, le 11 février 1825 et déposé actuellement au bureau de Theo. [illegible], notaire public.

2o — *Quatre terrains* situés dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Lafayette, compris entre les rues St Andrew, Josephine, Jersey et Chippewa. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, primitivement Nos 8 et 9 dans l'îlet No 11, sur un plan du dit faubourg, portant la date du 2 mars 1844 — Le No 1 forme l'encoignure des rues St André et Jersey et a 30 pieds de face à la rue St-André, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Jersey. Les Nos 2, 3, et 4 se touchent et ont chacun 30 pieds de face à la rue St-André, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles — le tout en pied français.

3o — *Un certain îlet de terre* portant le No 70 situé à Greenville, dans la paroisse Jefferson, contenant 22 lots. L'îlet est formé par les rues Broadway, Washington Chesnut et le chemin de fer de Carrollton; il a mesure américaine, 241 pieds 8 pouces de face sur le chemin de Carrollton, 353 pieds 10 pouces sur la rue Broadway, 379 pieds 2 pouces sur la rue Chesnut et 240 pieds sur la rue Washington, — conformément au plan dressé par A. L. Surgi, daté du 15 janvier 1842, et enregistré dans l'étude de Louis T. Caire, notaire.

4o — *Deux lots de terre* dans le 4me District dans l'îlet borné par les rues Andrew, Fulton, Rousseau et Adèle, ayant trois façades et très convenables pour y construire des bâtisses. Ils ont 60 pieds de face à la rue St André, 120 pieds de face et profondeur à la rue Fulton, 60 pieds de face à la rue Adèle, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française. Les banquettes sont faites, et le sol est très élevé. Voir les plans à l'encan.

Conditions — Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour les billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et s'ils ne sont pas payés 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mars — 12,26, av2,9

Succession de feu Dr Henry Holmes.

Par C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur,

Bureau No 6, Arcade de Banks.

IL sera vendu, SAMEDI, 9 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 27 mai 1858, les esclaves ci-après décrits et appartenant à ladite succession, savoir

1o — NEWTON, griffe, âgé de 25 ans,

2o — HARRIET, mulâtresse, âgée de 45 ans et sa fille

3o — MARY, do 9 ans jolie sujet.

Conditions — La moitié comptant, le reste à 6 mois de crédit en billets garantis à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant 6 pour cent d'intérêt et 8 pour cent d'intérêt éventuel.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 mars — 12 26 — 2 9 av

Succession d'Elisha Crocker — No 7954 — Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans — Vente pour opérer un partage.

*Propriété de valeur à Jefferson.*

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur.

Bureau, No 6, Arcade de Banks

SAMEDI 30 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks dans la rue des Magasins, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 9 mars 1859, les propriétés de valeur ci-après décrites.

Un port situé dans la paroisse de Jefferson, à Ouest Bouligny, désigné par le No 46 sur un plan dressé par Charles Zimpel, voyer, portant la date du 14 mars 1834, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public de la Nouvelle Orléans. Ledit îlet est compris entre les rues Cadiz, Perrier, Valence et Plaquemines, il a 300 pieds sur 200, et est subdivisé en dix terrains sur le plan primitif.

— Egalement —

Le quart d'un îlet compris entre les rues Cadiz, Jena, Jersey et Tchoupitoulas, à Ouest Bouligny, paroisse de Jefferson, dans l'îlet No 2, formant l'encoignure des rues Jersey et Jena, ayant 144 pieds 5 pouces de face à la rue Jena, sur 177 pieds 3 pouces face à la rue Jersey et entre lignes parallèles.

Voir les plans à l'Arcade.

Conditions — Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et, dans le cas où lesdits billets ne seraient pas promptement payés à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

[illegible] mars 1 16 15 30 av

*Succession de Pierre Edmond Cherbonnier ou Cherbonier*

PAR FOURNÉ & THOMAS,

[illegible], encanteur.

MERCREDI, 13 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu en vertu d'un ordre de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mars 1859 pour compte de ladite succession,

Un terrain de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District, mesurant 2 pieds [illegible]

[illegible]

Succession de [illegible] Baxar, femme de George [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

[illegible]

SAMEDI 30 avril 1859, à midi, il sera vendu à l'encan à l'Arcade de Banks, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 11 mars 1859, la propriété suivante appartenant à ladite succession :

Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Bertrand. Ledit terrain est désigné par le No 8 et a 28 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, 27 pieds 4 pouces 8 lignes dans le fond, 46 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur d'un côté et 105 pieds de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations comprennent une maison basse ayant deux chambres, écurie, hangar, etc.

Conditions — L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $200 échéant le 27 décembre 1859. Pour le reste, comptant.

L'acte de vente pardevant F. Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 mars — 2 9 16 23 av

Propriété améliorée de grande valeur dans le faubourg Lafayette, comprise dans le 4me District

*Succession de G. W. Coe.*

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau, No 42, rue de Chartres.

IL sera vendu samedi 23 avril, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la 2de Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 21 mars 1859, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, savoir

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Lafayette, maintenant compris dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans cette paroisse, et désigné sous le No 3 dans l'îlet No 4, compris entre les rues Rousseau, Joséphine, Adèle et Fulton, ledit lot fait partie de l'ancien No 8 de cet îlet, a 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 83 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles et fait partie du lot No 35 de cet îlet sur le plan du faubourg Lafayette, déposé dans le bureau de C. Pollock, notaire décédé.

Termes et conditions — Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois par billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à échéance et après échéance devant porter 8 pourcent d'intérêt jusqu'à parfait paiement et hypothèque sur la propriété. Les bâtiments qui se trouvent sur la propriété doivent être assurés par l'acquéreur pour six cents piastres au moins, jusqu'à parfait paiement desdits billets, et la police transférée à la faillite. Sauf retour au vendeur en possession desdits billets.

Actes de vente devant J F Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars — 2,12,22, et 23

REÇU par le navire "Heidelberg" arrivé du Havre,

8 tonneaux fromage Gruyère,

34 caisses kirsch (Justin Lewis)

A vendre par J. N. CURIEN, 25, rue Toulouse. [illegible]

SAVON — 800 caisses savon de Winchester, en magasin et à vendre par L. MALUS & Co. [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

Joséphine Cossé vs Marie Aimée Bécas & al.

*Vente pour opérer un partage.*

Propriétés améliorées, de grande valeur dans le Second District.

*PAR PLACIDE J. SPEAR*, encanteur.

IL sera vendu à l'enchère publique, le samedi 2 avril 1859, dans la rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre Chartres et Royale, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant date du 1er mars 1859 afin de pouvoir opérer un partage entre lesdites parties, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Deux certains terrains dans cette ville, compris dans l'îlet borné par les rues St Louis, Bourbon, Dauphine et Toulouse, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St Louis, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles — ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions — 1/3 comptant et la balance payable en douze billets, chaque billet pour la même somme, la moitié payable en un an et la moitié en deux ans, avec hypothèque et privilège sur les propriétés vendues. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an après échéance jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 mars — 2,12,19,26 av 2

Succession du feu John Guanan.

PAR E. DE ST ROMES, Encanteur

Bureau No 97, Passage de la Bourse

SAMEDI 2 avril 1859, à midi précis, dans la rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Julius F. Wilson, juge de la Huitième Cour Judiciaire de la Paroisse St Tammany, portant la date du 17 février 1859, pour le compte de ladite succession.

1o — UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances appartenant audit terrain, situé dans la rue d'Orléans entre les rues Bourgogne et Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Orléans et Ste Anne, ayant 27 pieds de face à la rue d'Orléans [illegible]

[illegible]

Les bâtisses comprennent une maison en briques à deux étages [illegible]

[illegible]

SUCCESSION McDONOGH

[illegible]

DANS LA SUCCESSION DE FEU

# JOHN McDONOGH.

Portions, et lots de terre situés dans et près de la ville de McDonoghville, très convenables pour des jardins.

Vente à un très long crédit

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

Bureau No 6, Passage de l'Arcade de Banks

MERCREDI [illegible] avril [illegible] il sera vendu à l'encan dans la ville [illegible] au [illegible] Hôtel, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, par ordre et pour le compte de MM. Bradley, Mayer, Wilson, Stetefeld et Thomas J. Emory, agents de ladite ville, enregistré au bureau de [illegible], notaire public à la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la ville de Baltimore

8 — Dans l'îlet No 17. 7 terrains marqués 1, 2, 3, 7, 9, [illegible]

Dans l'îlet No 18. 6 terrains 1, 2 marqués 6, 7, 8, 9, 10, [illegible] du No 4.

9 — Dans l'îlet No 20. Douze terrains en tout.

Dans l'îlet No 21. Le tout formant un terrain triangulaire.

Dans l'îlet No 22. Trois terrains marqués [illegible] 10 (en dedans de la levée).

10 — Dans l'îlet No 39. Douze terrains — Dans l'îlet 41. Douze terrains — Dans l'îlet 42. Douze terrains (le tout compris dans ces îlets).

11 — Dans l'îlet No 45. Neuf terrains (en tout. Dans l'îlet No 46. Le tout formant un terrain triangulaire.

12 — Dans l'îlet No 62. Douze terrains — Dans l'îlet No 63. Douze terrains — Dans l'îlet No 64. Douze terrains — Ces terrains sont fort beaux et situés entre les rues Jefferson et Madison.

13 — Dans l'îlet No 65. Douze terrains — Dans l'îlet No 67. Douze terrains — Dans l'îlet No 68. Huit terrains (en tout.) L'îlet No 68 forme une partie de terre triangulaire non divisée en terrains. Ces terrains sont tous fort beaux et situés entre les rues Jefferson et Madison.

14 — Dans l'îlet No 81. Douze terrains — Dans l'îlet No 82. Douze terrains — Dans l'îlet No 82. Douze terrains — Dans l'îlet No 84. Douze terrains — Le tout est compris dans ces îlets. L'îlet No 84, faisant face à la *Place du Mexique*, est réservé dans le plan primitif. Ces terrains sont tous excellents pour la construction d'édifices.

15 — Dans l'îlet No 86. Douze terrains — Dans l'îlet No 87. Douze terrains — Dans l'îlet No 87. Douze terrains — Dans l'îlet No 89. Douze terrains — L'îlet No 90 forme dans son ensemble une portion de terre triangulaire. Le tout est compris dans ces terrains. Le terrain No 85 fait face à la *Place du Mexique* et est réservé comme ci-dessus. Les terrains ci-dessus sont propres à bâtir.

16 — Dans l'îlet No 101. Douze terrains — Dans l'îlet No 102. Douze terrains — Dans l'îlet No 103. Douze terrains — Dans l'îlet No 104. Douze terrains — Les deux premiers îlets, Nos 101 et 102, sont excellents pour le jardinage.

17 — Dans l'îlet No 107. Douze terrains — Dans l'îlet No 108. Douze terrains — Dans l'îlet No 110. Douze terrains — Dans l'îlet No 111. [illegible] terrains — L'îlet No 133 forme une portion de terre triangulaire. Le tout est compris dans les îlets ci-dessus.

18 — Les îlets Nos 124, 126, 127, 128, et 129 renferment douze terrains chacun.

19 — Les îlets Nos 130, 131 et 1[illegible] renferment douze terrains chacun.

20 — Les îlets Nos 133, 134 et 135 ont douze terrains chacun.

Le tout conformément au plan de la Ville de McDonogh, dressé primitivement et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire, le 29 avril 1815, et conformément au plan copié du dernier par C. A. de Armas, actuellement arpenteur général de l'Etat, exposé en ce moment au bureau de l'encanteur. Ce plan est marqué Q.

21 — Un morceau de terre situé dans le fond de la ville de McDonogh et compris entre [illegible] la rue Hancock, ligne extrême du fond de ladite ville, tel qu'elle se trouve tracée sur le plan primitif [illegible] ligne de division entre les paroisses Jefferson et Orléans, formant tout entier la partie inférieure [illegible] portion [illegible] au moins [illegible] Réserve (qui se compose d'une profondeur de 40 arpents, plus ou moins, et forme la limite supérieure de ladite ville, la [illegible] de la propriété F. Verret, formant la limite intérieure de la dite propriété. Le tout est supposé renfermer 325 acres de superficie, plus ou moins, sur cette propriété [illegible] morceau de terre.

22 — Un morceau de terre à McDonoghville, mesurant 150 pieds [illegible] plus ou moins de face [illegible] sur une profondeur de 40 arpents [illegible]

[illegible]

25 TERMES ET CONDITIONS. Un cinquième comptant [illegible]

[illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

Propriété de valeur faisant face à la Levée, touchant à la Presse à coton, bien située pour une résidence d'été (étant ouverte au fleuve) ou pour un entrepôt.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI, 2 avril 1859, à midi, il sera vendu dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis,

Un certain terrain ayant 70 pieds de face à la levée, sur une profondeur d'environ 256 pieds et faisant face à la rue Montegut. Il y a sur ce terrain une grande et belle maison cottage, construite sur l'encoignure inférieure du terrain borné par la rue Moreau, occupant une étendue de terre d'environ 56 pieds face à la rue Montegut et laissant un terrain d'environ 200 pieds dans la direction de la Levée. La bâtisse a un air, on peut l'examiner n'importe quand. On a eu en vue, en la construisant, tous les agréments modernes imaginables. Il y a quatre grandes chambres au rez de chaussée, 4 (sur le devant de terre) avec chambre à bain, cabinet et lieux de genre anglais attachés à la chambre de bain et département des domestiques. La chambre de la mansarde a 32 pieds sur 24 et 11 pieds de haut, au milieu. Les tuyaux de gaz ont été posés dans toutes les parties de la maison lorsque celle-ci a été construite. Il y a six citernes dans la cour. Aussi, un jardin tracé. La maison est assurée pour $4,500. Le terrain de devant est loué à bail jusqu'au 16 janv 1860. L'acquéreur pourra prendre possession de la maison le 1er juin. Le mur de la Presse à coton est un mur de communauté.

Termes et Conditions — Un tiers comptant, le reste à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Les bâtisses devront être assurées contre les risques de l'incendie et les polices transférées au vendeur.

L'acte de vente pardevant N. Soulé, notaire public. 25mars

Bonnes Propriétés au Faubourg Tremé. — Constructions au coin des rues Tremé et Toulouse — Maison basse en briques encoignure des rues Ursulines et Villeré.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI 2 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Toulouse et St Louis, désignés par les lots Nos [illegible]

[illegible]

Propriété rue Dauphine

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI 2 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis

UN TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Orléans, Bourgogne et St-Pierre, mesurant 31 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble une maison briquetée entre poteaux, contenant quatre chambres, une bâtisse en briques à deux étages, servant à l'usage d'une boulangerie, cour carrelée en briques, latrines, hydrants, &c.

Conditions — Un tiers comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite propriété.

Acte de vente pardevant S. Magner notaire public. 30mars

Deux maisons basses, rue Bienville, faubourg Tremé.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur,

SAMEDI 2 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis

Deux lots de terre contigus situés dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Tremé et Marais désignés par les Nos 1 et 2.

Le lot No 1 mesure 20 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds et plus, ensemble une maison basse de trois chambres, une galerie cabinet, etc., cuisine basse de quatre pièces et latrines, cuves, etc.

Le lot No 2 mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds et plus, ensemble une maison basse contenant deux chambres, un cabinet, galerie, cuisine basse de quatre pièces, latrine cuve, etc.

Conditions — Un quart comptant et la balance à un crédit de 12 et 18 mois en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à l'échéance et après, 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les constructions seront assurées contre les risques de feu et les polices transférées, jusqu'à paiement, à l'ordre des vendeurs.

Les actes de vente par devant J. Lisbony, notaire public. 29 ma

Grand terrain, avec résidence en briques et attique, cuisine haute en briques, etc, rue Royale.

PAR N. VIGNIÉ

SAMEDI 2 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis

Un grand terrain situé dans l'îlet borné par les rues Royale, Condé, Ursulines et Hôpital, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pouces et lignes — Ensemble une grande et belle maison en briques, bien construite, contenant quatre grands appartements à feu, galerie, [illegible] salle à manger, et deux cabinets, cinq appartements dans l'attique, quatre en briques à deux étages contenant huit pièces, latrines, hydrants, parterre, etc., le tout d'après le plan [illegible] exposé à la Bourse.

Conditions — Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque sur ladite propriété et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à leur échéance et après échéance jusqu'à parfait paiement. Les constructions seront assurées contre les risques du feu et les polices seront transférées au vendeur. 26 mars

Grand et belle maison en briques à deux étages avec attique, No 178, [illegible]

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI 2 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis

[illegible]

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

[illegible]

Très grand terrain [illegible]

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

Bureau No 6, Passage de l'Arcade de Banks

[illegible]

Le lot No 1 est un grand terrain et forme l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue Villeré. Il mesure 35 pieds 2 pouces et 3 lignes de face au chemin du Bayou, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 9 lignes de face à la rue Villeré, 129 pieds 4 pouces et 8 lignes sur l'autre ligne de division, et 36 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse en bois à trois (?) une maison à étage en bois et une autre contenant cinq chambres, de, [illegible], cuisine de quatre pièces, hydrant, latrine, etc.

Le lot No 2 est contigu au terrain ci-dessus et mesure 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 36 pieds 9 pouces et 8 lignes d'un côté, 87 pieds 9 pouces et 7 lignes de l'autre côté et 38 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse en bois contenant six pièces, deux cabinets, galerie, etc. cuisine de deux pièces, cuve, etc., etc.

Le lot No 3 est contigu au précédent et mesure 40 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur de 89 pieds 9 pouces et 7 lignes d'un côté, 75 pieds 6 pouces et 4 lignes de l'autre côté et 41 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Le lot No 5 B est contigu au précédent et mesure 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à l'ouverture de la rue du Quartier, sur une profondeur de 86 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, ensemble la majeure partie d'une cabane en bois de deux appartements etc, etc.

Les lots Nos 4 et 5 sont des terrains contigus et très profonds; ils mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 204 pieds, ensemble les constructions qui s'y trouvent. Ces deux terrains, par leur position et leur proximité feraient une résidence très agréable.

Termes et conditions : — Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, et billets garantis par hypothèque sur lesdites propriétés, divisés en coupons si on l'exigeait et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à leur échéance et après leur échéance 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les constructions qui se trouvent sur les lots Nos 1 et 2 seront assurées contre les risques du feu et les polices d'assurance transférées aux vendeurs jusqu'à la balance du prix.

Les actes de vente pardevant J. Lisbony, notaire public. 19 mars — 2,16,18,19 av

500 sacs avoine blanche prime, dans des sacs doubles, en magasin et à vendre en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & CO, 11, Front Levée, près la rue Bienville. 16mars

FOIN — 800 balles foin prime du Nord et de l'Ouest, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & CO, [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

Vente régulière de Chaussures.

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. HOOPER & Co.

SAMEDI 2 avril, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan No 75, rue de la Vieille Levée 200 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un assortiment frais et choisi.

Conditions à la vente. 1 av

*Esclave de valeur*

PAR E. DE ST-ROMES, Encanteur

Bureau, 97 Passage de la Bourse

SAMEDI 2 avril 1859, à midi précis, il sera vendu dans la Rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale

ALFRED, nègre âgé d'environ 20 ans, un peu cocher, excellent serviteur, doux [illegible] de confiance donnant $1 par jour.

Il a une hernie, autrement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions — comptant

Acte de vente pardevant N. Paul Lacoste, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 av

Mobilier pour cause de [illegible]

PAR FOURNÉ & THOMAS

SAMEDI 2 avril 1859, à 11 heures du matin, il sera vendu au No [illegible], rue de l'Hôpital

Le mobilier comprenant [illegible]

Conditions comptant 1 av

*Sucre brut*

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SAMEDI 2 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, au No [illegible] rue des Magasins,

[illegible] barils de sucre [illegible]

Conditions comptant

*Marchandises sèches, [illegible]*

PAR [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

MARDI [illegible] il sera vendu [illegible] au magasin, MM. [illegible]

50 futailles [illegible]

[illegible]

*Riz. Riz.*

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MARDI 5 avril 1859, à 10½ heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 56 rue de la Vieille Levée

21 tierçons riz de la Caroline

Conditions — comptant 1 av

*Tabac ..... Tabac ..... Tabac.*

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MARDI 5 du courant, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin des agents, MM. Patton, Smith & Putnam, No 47 rue des Magasins,

1200 colis (plus ou moins) de tabac manufacturé de la Virginie, retirés des douanes.

Conditions — comptant. 1 av

MAIS blanc — 1000 sacs maïs blanc prime, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & CO.

10mars 11, Front Levée, près la rue Bienville

500 sacs maïs mélangé prime, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & CO,

10mars 11, Front Levée, près la rue Bienville

CHAMPAGNE — 175 paniers champagne Ch. Farre, Heidsick et Vve Clicquot, en magasin et à vendre par L. MALUS & Co,

18 ma 42, Vieille Levée, entre Conti et Bienville

RIZ — 100 tierçons riz choix de la Caroline, à vendre par F JACOB, DUSSUMIER & CO [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

*Maison haute, double, de valeur, dans Lafayette la Douane.*

PAR J. A. BEARD & Co,

Gardner Smith, encanteur

IL sera vendu à l'encan samedi, 2 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks —

Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Prieur et Johnson. Le dit terrain a 27 pieds 6 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois double et haute, ayant 4 chambres dans chaque corps de logis, une grande cave, etc., une bâtisse basse en bois, ayant 2 chambres, cuisine, cuve, etc.

Conditions — L'acquéreur assumera un billet de [illegible] daté de 20 juin 1857 et échéant à deux ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt. La balance [illegible]

[illegible]

SUCCESSION McDONOGH

# JOHN McDONOGH.

[illegible]

Paroisse St-Jacques

[illegible]

Terre de [illegible] pour habitation

[illegible]

Les acquéreurs en feront mettre en possession à leurs propres frais et devront se conformer aux termes et conditions ci-dessus mentionnés, dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente. En cas de délai ou de négligence quelconque de leur part, les propriétés achetées par eux seront revendues pour leur compte et leurs risques, sans autre avis.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public aux frais des acquéreurs. 16 mars

### Magasin de Tapis.

*No 19, RUE DE CHARTRES,*

LES soussignés viennent de recevoir d'Angleterre et du Nord un très-grand et riche assortiment de

TAPIS MEDAILLON, VELOURS, WILTON, BRUXELLES, TAPIS A TROIS FILS, Ingrains, tapis de Hollande, Tapis chanvre.

TOILE CIREE, minces, moyennes et épaisses, à leurs marbre et chêne, [illegible]

Droguet, dessous de table de [illegible]

Abat-jour, paillassons de [illegible], [illegible] des prix bien au-dessous de ceux de [illegible]